



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE

FR

Conclusions du Conseil sur le Zimbabwe

*2897ème session du Conseil RELATIONS EXTERIEURES
Luxembourg, le 13 octobre 2008*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Rappelant ses conclusions du 15 septembre 2008, le Conseil continue de suivre avec attention la mise en œuvre de l'accord signé ce même jour par les parties zimbabwéennes. Il réaffirme son engagement à s'assurer que la volonté du peuple zimbabwéen, telle qu'elle s'est exprimée lors des élections du 29 mars 2008, soit respectée. A cet égard, il condamne la décision unilatérale d'engager la formation d'un nouveau gouvernement qui ne recueille pas l'accord de toutes les parties.
2. Le Conseil note la reprise de la médiation de la SADC, annoncée par son président en exercice, sous la conduite de M. Thabo Mbeki, et l'encourage à se mobiliser sans tarder afin de rendre effectif l'accord du 15 septembre. Il souligne l'importance d'un soutien actif de la communauté internationale, en particulier de l'Union Africaine et des Nations unies.
3. Le Conseil se tient prêt à envisager des mesures additionnelles en cas de blocage continu de la mise en œuvre de l'accord du 15 septembre 2008.
4. Le Conseil demeure également préoccupé par la dégradation de la situation humanitaire au Zimbabwe. Une aide supplémentaire de 10 millions d'euros vient d'être débloquée par la Commission. Les besoins considérables du Zimbabwe en ce domaine exigent le maintien, par les autorités zimbabwéennes, d'un accès humanitaire sans restriction.
5. Le Conseil rappelle l'engagement constant de l'UE aux côtés du peuple zimbabwéen. Il réaffirme que l'UE se tient prête à adopter, dès que l'accord du 15 septembre sera mis en œuvre de manière effective et aura permis le rétablissement de l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme, un ensemble de mesures de soutien à la consolidation de la démocratie et au redressement économique et social du pays."

P R E S S E
